

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, six mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre QUET, Maire.

Présents : QUET Jean-Pierre, DURET Francette, JOURDAN Jean-Charles, DELCOURT Sophie, LEBRUN Nadine, DUPAS Joël, BERTEAU Brigitte, GASSION Serge, FERNANDEZ Sandrine, LAGRAVE Cyril.

Absents excusés : CHAGNEAU Yves (pouvoir à Mme LEBRUN), MAZURIE Joël (pouvoir à M. QUET), PIGIER Sébastien, GAILLARD Catherine.

Absente : DESCHAMP Ludivine

Secrétaire de Séance : Madame FERNANDEZ Sandrine

ORDRE DU JOUR :

Approbation des derniers comptes rendus
Compte Administratif Commune 2022
Compte Administratif Caisse des Ecoles 2022
Compte Administratif Lotissement 2022
Affectation du résultat Caisse des Ecoles
Affectation du résultat Lotissement
Affectation du résultat Commune
Comptes de Gestion
Vote du taux des taxes
Budget Caisse des Ecoles 2023
Budget Lotissement 2023
Budget Commune 2023
FDAEC
Approbation Modification des statuts de la CDC
Projet DURET
Projet vergers école : Plan de financement
Questions diverses

COMPTES RENDUS DU 6 MARS ET 29 MARS 2023

Ils ont été envoyés avec les convocations.

Sur le compte rendu du 6 Mars, concernant l'échange de terrain avec la CDC, il faudra ajouter la parcelle 938 rétrocédée à la commune.

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Tous les documents budgétaires ont été envoyés avec la convocation du conseil municipal.

1° - COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2022

1° - Le Président donne acte de présentation faite du Compte Administratif

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE	REALISATIONS 2022	CHAPITRE	REALISATIONS 2022
011 - Charges à caractère général	149 520,55 €	013 - Atténuation de charges	1 545,73 €
012 - Charges de personnel	327 422,28 €	70 - Produits et services	144 903,78 €
014 - Atténuation de produits	9 261,00 €	73 - Impôts et taxes	316 294,02 €
65 - Autres charges de gestion courante	217 035,04 €	74 - Dotations et participations	260 186,82 €
66 - Charges financières	3 761,43 €	75 - Autres produits de gestion courante	53 105,55 €
SOUS-TOTAL	707 000,30 €	77 - Produits exceptionnels	5 951,08 €
023 - Virement à la section d'investissement	- €	SOUS-TOTAL	781 986,98 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	199,00 €	002 excédent reporté	267 004,79 €
TOTAL DES REALISATIONS DE L'EXERCICE	707 199,30 €	TOTAL DES REALISATIONS DE L'EXERCICE	1 048 991,77 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRE	REALISATIONS 2022	CHAPITRE	REALISATIONS 2022
20 - Immobilisations incorporelles	1 548,72 €	10 - Dotations et fonds divers	20 070,19 €
204 - Subventions d'équipements versées		1068 - Excédent capitalisé	2 217,06 €
21 - Immobilisations corporelles	6 338,37 €	13 - Subvention d'équipement	23 046,53 €
23 - Immobilisations en cours	36 679,30 €	21 - Immobilisations corporelles	
16 - Emprunts et dettes	41 119,15 €	SOUS-TOTAL	45 333,78 €
27 - Autres immobilisations financières	10 000,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	- €
SOUS - TOTAL	95 685,54 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	199,00 €
001 - Déficit reporté		001 - Excédent reporté	72 862,94 €
TOTAL	95 685,54 €	TOTAL	118 395,72 €
RESTES A REALISER	72 760,00 €	RESTES A REALISER	4 800,00 €

2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

La présidence est donnée à M JOURDAN Jean-Charles. Monsieur le maire se retire et ne prend pas part au vote.

4° Le Conseil Municipal approuve le compte administratif à l'unanimité des membres présents et représentés - 10 voix pour (dont 2 pouvoirs) –1 Abstention

Monsieur Jean-Pierre QUET reprend la présidence de la séance.

2° - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA CAISSE DES ECOLES

Des explications sont apportées par rapport aux dépenses alimentaires et les recettes de vente de repas.

1° - Le Président donne acte de présentation du Compte Administratif

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRES	Réalisations 2022	CHAPITRES	Réalisations 2022
011 - Charges à caractère général	54 878,44 €	70 - Produits et services	44 590,30 €
012 - Charges de personnel	129 277,00 €	74 - Dotations et participations	141 156,36 €
65 - Autres charges de gestion courante	- €	SOUS-TOTAL	185 746,66 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	002 excédent reporté	23 843,64 €
TOTAL	184 155,44 €	TOTAL	209 590,30 €
		Résultat excédentaire	25 434,86 €

2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

La présidence est donnée à M JOURDAN Jean-Charles. Monsieur le maire se retire et ne prend pas part au vote.

4° Le Conseil Municipal approuve le compte administratif à l'unanimité des membres présents et représentés – 10 voix pour (dont 2 pouvoirs) – 1 Abstention

Monsieur Jean-Pierre QUET reprend la présidence de la séance.

Il est ensuite présenté au conseil municipal le coût de fonctionnement de l'école et des services de cantine et garderie.

BILAN 2022

COÛT FONCTIONNEMENT CANTINE 2022

DEPENSES	79 297
RECETTES vente repas	37 804
SOLDE	41 493
Coût par repas toutes charges comprises	5,77

COÛT FONCTIONNEMENT GARDERIE 2022

DEPENSES	19 998
RECETTES Participation des familles	6 785
SOLDE	13 213
Coût de la garderie par enfant présent	880,87

COÛT FONCTIONNEMENT SCOLARITE 2022

TOTAL	100 955
Coût de la scolarité par enfant	885,57
COÛT TOTAL A CHARGE DE LA COLLECTIVITE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE	155 661,00
Coût moyen scolarité + cantine + garderie / élève	1365,45

3° - COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT 2022

1° - Le Président donne acte de présentation faite du Compte Administratif

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRES	Réalisations 2022
011 - Charges à caractère général	31 095,51 €
66 - Charges financières	1 630,44 €
042 - Opération d'ordre transfert entre sections	312 557,54 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	26 575,95 €
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE	371 859,44 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRES	Réalisations 2022
042 - Opération d'ordre entre sections	345 283,49 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	26 575,95 €
SOUS-TOTAL	371 859,44 €
002 excédent reporté	150 000,00 €
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE	521 859,44 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRES	Réalisations 2022
16 - Emprunts et dettes	23 677,96 €
SOUS - TOTAL	23 677,96 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	345 283,49 €
001 - Déficit reporté	142 824,79 €
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE	511 786,24 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRES	Réalisations 2022
16 - Emprunt	1 210 000,00 €
SOUS-TOTAL	1 210 000,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	312 557,54 €
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE	1 522 557,54 €

2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

La présidence est donnée à M JOURDAN Jean-Charles. Monsieur le maire se retire et ne prend pas part au vote.

4° Le Conseil Municipal approuve le compte administratif à l'unanimité des membres présents et représentés – 10 voix pour (dont 2 pouvoirs) – 1 Abstention
Monsieur Jean-Pierre QUET reprend la présidence de la séance.

DELIBERATION N° 2023-10

Le rapporteur expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022

Vu la délibération approuvant le budget primitif de l'exercice 2022

Vu l'e compte de gestion dressée par le comptable public,

Le conseil Municipal examine les comptes administratifs de la Caisse des écoles, du Lotissement et du budget principal de la commune qui s'établissent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		267 004,79		72 862,94		339 867,73
Opérations de l'exercice	707 199,30	781 986,98	95 685,54	45 532,78	802 884,84	827 519,76
TOTAUX	707 199,30	1 048 991,77	95 685,54	118 395,72	802 884,84	1 167 387,49
Résultats de clôture		341 792,47		22 710,18		364 502,65
Restes à réaliser			72 760,00	4 800,00	72 760,00	4 800,00
TOTAUX CUMULES	707 199,30	1 048 991,77	168 445,54	123 195,72	875 644,84	1 172 187,49
RESULTATS DEFINITIFS		341 792,47	45 249,82			296 542,65

COMPTE ANNEXE POUR LA CAISSE DES ECOLES

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		23 843,64				23 843,64
Opérations de l'exercice	184 155,44	185 746,66			184 155,44	185 746,66
TOTAUX	184 155,44	209 590,30			184 155,44	209 590,30
Résultats de clôture		25 434,86				25 434,86
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	184 155,44	209 590,30			184 155,44	209 590,30
RESULTATS DEFINITIFS		25 434,86				25 434,86

COMPTE ANNEXE LOTISSEMENT

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		150 000,00	142 824,79		142 824,79	150 000,00
Opérations de l'exercice	371 859,44	371 859,44	368 961,45	1 522 557,54	740 820,89	1 894 416,98
TOTAUX	371 859,44	521 859,44	511 786,24	1 522 557,54	883 645,68	2 044 416,98
Résultats de clôture		150 000,00		1 010 771,30		1 160 771,30
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	371 859,44	521 859,44	511 786,24	1 522 557,54	883 645,68	2 044 416,98
RESULTATS DEFINITIFS		150 000,00		1 010 771,30		1 160 771,30

DELIBERATION N° 2023-10 (suite)

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance et Madame DURET Francette est élue présidente de séance.

- **Oui** l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **10 voix pour (dont 1 pouvoir) 0 voix contre 1 abstention**
- **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2022 du Budget Principal de la commune comme exposé ci-dessus
- **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe de la caisse des écoles, comme exposé ci-dessus.
- **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe du lotissement, comme exposé ci-dessus.

4° - AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 341 792.47 €

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice : excédent :	74 787.68 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur excédent (ligne 002 CA)	267 004.79 €
Résultat de clôture à affecter (A1) excédent	341 792.47 €
Besoin réel de financement de la section d'investissement	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice déficit	50 152.76 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur excédent	72 862.94 €
Résultat comptable cumulé excédent :	22 710.18 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	72 760.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	4 800.00€
Besoin réel de financement	45 249.82€
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Résultat excédentaire (A1)	341 792.47 €
En couverture du besoin réel de financement	45 249.82 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement	296 542.65 €

DELIBERATION N° 2023-11

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre QUET, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

➔ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice : excédent :	74 787.68€
Résultat reporté de l'exercice antérieur excédent : ligne 002 CA)	267 004.79€
Résultat de clôture à affecter (A1) excédent :	341 792.47€

➔ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice déficit :	50 152.76€
Résultat reporté de l'exercice antérieur excédent :	72 862.94€
Résultat comptable cumulé excédent :	22 710.18€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	72 760.00€
Recettes d'investissement restant à réaliser	4 800.00 €
Besoin réel de financement	45 249.82€

➔ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

Résultat excédentaire (A1)	341 792.47€
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la Section d'investissement (recettes budgétaires au compte R 1068)	45 249.82€
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	296 542.65€

5° - AFFECTATION DU RESULTAT CDE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 25 434.86 € décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice excédent	1 591.22 €
Pour mémoire résultat reporté : excédent	23 843.64 €
Affectation à l'excédent reporté	25 434.86 €

DELIBERATION N° 2023-12

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre QUET, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

➔ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice : excédent	1 591.22 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur excédent (ligne 002 CA)	23 843.64 €
Résultat de clôture à affecter (A1) excédent :	25 434.86 €

6° - AFFECTATION DU RESULTAT LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 150 000.00 € décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice :	0.00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur excédent (ligne 002 CA)	150 000.00€
Résultat de clôture à affecter (A1) excédent	150 000.00 €
Besoin réel de financement de la section d'investissement	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice excédent	1 153 596.09 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur : déficit	142 824.79 €
Résultat comptable cumulé excédent :	1 070 771.30 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	0.00€
Besoin réel de financement	0.00 €
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Résultat excédentaire (A1)	150 000.00 €
En couverture du besoin réel de financement au compte R 1068)	0.00 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement au compte R 002	150 000.00 €

DELIBERATION N° 2023-13

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre QUET, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

➔ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice :	0.00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur excédent : ligne 002 CA)	150 000.00 €
Résultat de clôture à affecter (A1) excédent :	150 000.00 €

➔ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice excédent :	1 153 596.09 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur déficit :	142 824.79 €
Résultat comptable cumulé excédent :	1 070 771.30 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	0.00 €
Besoin réel de financement	0.00 €

➔ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

Résultat excédentaire (A1)	150 000.00 €
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la Section d'investissement (recettes budgétaires au compte R 1068)	0.00 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non
budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)

150 000.00 €

7° - COMPTES DE GESTION

Les extraits des comptes de gestion ont été envoyés avec les documents budgétaires.

DELIBERATION N° 2023-15

Le Conseil Municipal : Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Maire indique que les budgets vont être présentés chapitre par chapitre (sachant que tous les documents de la comptabilité analytique ont été envoyé à tous les conseillers). Si les personnes souhaitent poser quelques questions, ne pas hésiter à interrompre la présentation.

8 - VOTE DU TAUX DES 3 TAXES.

Une simulation d'augmentation des taux a été remis à chaque membre du conseil municipal.

Monsieur le maire demande l'avis du conseil municipal quant à une éventuelle augmentation des taux d'impositions.

Il est rappelé que lors du vote du budget 2021, il avait été décidé une faible augmentation, mais régulière.

Rappel des taux actuels :

Foncier Bâti : 32.56 Foncier Non Bâti : 50.75 – Taxe d'habitation : 8.62

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré opte pour une augmentation de 1 % et fixe les taux ainsi qu'il suit :

Foncier Bâti : 32.89 Foncier Non Bâti : 51.26 – Taxe habitation : 8.71

DELIBERATION 2023-14

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre QUET, vient d'approuver le compte administratif de l'exercice 2022.

Les bases d'imposition prévisionnelles retenues pour l'élaboration du budget 2023 s'établissent comme suit :

	Bases estimées 2023	Taux 2023 Proposés	Produit fiscal 2023 attendu
Taxe foncière sur les propriétés bâties	915 300	32.89 %,	301 042
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	54 800	51.26 %.	28 090
Taxe d'habitation	52 753	8.71 %	4 595

Monsieur le maire propose d'adopter pour 2023, les taux de la fiscalité locale présentés ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'adopter les taux de la fiscalité directe locale 2023 comme suit

Taxe foncière sur les propriétés bâties	32.89 %,
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	51.26 %.
Taxe d'habitation	8.71 %

9° - BUDGET DE LA CAISSE DES ÉCOLES 2023

Une explication est apportée par rapport au transfert du budget principal vers le budget annexe de la caisse des écoles, de toutes les dépenses relatives au fonctionnement de l'école.

D'où une augmentation du Budget total. Ce transfert fait l'objet d'une dépense d'ordre budgétaire compensée par une recette sur le budget principal.

Le Budget Primitif est présenté, selon les documents transmis avec la convocation au Conseil.
Le budget de la Caisse des Écoles s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 205 000 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE	Propositions 2023	CHAPITRE	Propositions 2023
011 - Charges à caractère général	72 100,00 €	70 - Produits et services	40 000,00 €
012 - Charges de personnel	132 000,00 €	74 - Dotations et participations	139 565,14 €
65 - Autres charges de gestion courante	400,00 €	SOUS-TOTAL	179 565,14 €
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €	002 excédent reporté	25 434,86 €
TOTAL	205 000,00 €	TOTAL	205 000,00 €

		DEPENSES	RECETTES
VOTES	section d'investissement		
REPORTS	section d'investissement (001)		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
VOTES	section de fonctionnement	205 000,00	205 000,00
REPORTS	section d'investissement (001)		
	TOTAL DE LA SECTION de FONCTIONNEMENT	205 000,00	205 000,00
	TOTAL DU BUDGET	205 000,00	205 000,00

Ce budget est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ce budget est soumis au vote.

Nombre de voix pour :12 (dont 2 pouvoirs)

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

10° - BUDGET LOTISSEMENT 2023

Ce budget est un budget hors taxes avec comptabilité des stocks, ce qui explique le montant important des dépenses et recettes.

Le Budget Primitif est présenté, selon les documents transmis avec la convocation au Conseil.

Le budget du Lotissement s'équilibre en section de fonctionnement dépenses et en recettes à la somme de 1 647 754.79 € et en section d'investissement dépenses et en recettes à la somme de 1 506 054.79 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE	Propositions 2023	CHAPITRE	Propositions 2023
011 - Charges à caractère général	1 125 171,30 €	042 - Opération d'ordre entre sections	1 482 054,79 €
66 - Charges financières	11 600,00 €	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	15 700,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	150 000,00 €		
042 - Opération d'ordre entre sections	345 283,49 €	SOUS-TOTAL	1 497 754,79 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	15 700,00 €	002 excédent reporté	150 000,00 €
TOTAL	1 647 754,79 €	TOTAL	1 647 754,79 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRE	Propositions 2023	CHAPITRE	Propositions 2023
16 - Emprunts et dettes	24 000,00 €	001 - Excédent reporté	1 010 771,30 €
SOUS - TOTAL	24 000,00 €	021 - Virement de la section de t	150 000,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 482 054,79 €	040 - Opérations d'ordre de tran	345 283,49 €
TOTAL	1 506 054,79 €	TOTAL	1 506 054,79 €

		DEPENSES	RECETTES
VOTES	section d'investissement	1 506 054,79	495 283,49
REPORTS	section d'investissement (001)		1 010 771,30
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 506 054,79	1 506 054,79
VOTES	section de fonctionnement	1 647 754,79	1 497 754,79
REPORTS	section d'investissement (001)		150 000,00
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 647 754,79	1 647 754,79
	TOTAL DU BUDGET	3 153 809,58	3 153 809,58

Ce budget est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ce budget est soumis au vote.

Nombre de voix pour :12 (dont 2 pouvoirs)

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

11 - BUDGET UNIQUE DE LA COMMUNE 2023

Le projet de Budget Primitif est présenté, selon les documents transmis avec la convocation au Conseil.

Le budget principal 2022 de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 1 045 713.00 € et en section d'investissement à 190 160.00 €.

Des précisions sont apportées par rapport aux prévisions sur certains articles budgétaires, notamment par rapport au passage à la M57.

Il est rappelé au Conseil Municipal que lors de la délibération actant le passage à la M57, Monsieur le maire avait été autorisé à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % en fonctionnement et 7,5 % en investissement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE	Propositions 2023
011 - Charges à caractère général	301 198,00 €
012 - Charges de personnel	411 000,00 €
014 - Atténuation de produits	12 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	228 615,00 €
66 - Charges financières	4 500,00 €
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00 €
SOUS-TOTAL	959 313,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	62 200,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 200,00 €
TOTAL	1 045 713,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE	Propositions 2023
013 - Atténuation de charges	4 000,00 €
70 - Produits et services	146 500,00 €
73 - Impôts et taxes	9 400,00 €
731 - Fiscalité locale	291 100,35 €
74 - Dotations et participations	238 670,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	59 500,00 €
SOUS-TOTAL	749 170,35 €
002 excédent reporté	296 542,65 €
TOTAL	1 045 713,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRE	Propositions 2023
20 - Immobilisations incorporelles	7 000,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	24 200,00 €
21 - Immobilisations corporelles	92 800,00 €
23 - Immobilisations en cours	19 960,00 €
16 - Emprunts et dettes	46 200,00 €
SOUS - TOTAL	190 160,00 €
001 - Déficit reporté	- €
TOTAL	190 160,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRE	Propositions 2023
10 - Dotations et fonds divers	11 800,00 €
1068 - Excédent capitalisé	45 249,82 €
13 - Subvention d'équipement	22 800,00 €
165 - Dépôts et cautionnements	1 200,00 €
SOUS-TOTAL	81 049,82 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	62 200,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 200,00 €
001 - Excédent reporté	22 710,18 €
TOTAL	190 160,00 €

		DEPENSES	RECETTES
VOTES	section d'investissement	117 400,00	162 649,82
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	72760	4800
	section d'investissement (001)		22 710,18
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	190 160,00	190 160,00
VOTES	section de fonctionnement	1 045 713,00	749 170,35
REPORTS	section d'investissement (001)		296 542,65
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 045 713,00	1 045 713,00
	TOTAL DU BUDGET	1 235 873,00	1 235 873,00

Ce budget est soumis au vote.

Nombre de voix pour :12 (dont 2 pouvoirs)

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Ce budget est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2023-16

Monsieur le Maire expose :

La présentation de ces budgets fait suite à la réunion de la commission des finances qui s'est tenue le 27 Mars 2023.

Le contenu de ces budgets vous est présenté dans le rapport détaillé transmis lors de l'envoi des convocations.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Conformément aux dispositions en vigueur, les annexes du budget primitif 2023 vous ont été remises.

Le budget principal de la Commune, qui est soumis à votre approbation conformément aux articles L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, est équilibré :

En section de fonctionnement à **1 045 713.00 €**

En section d'investissement à **190 160.00 €**

BUDGET ANNEXE DE LA CAISSE DES ECOLES

Nous soumettons également à votre approbation le budget primitif 2023 de la Caisse des écoles équilibré :

En section de fonctionnement à **205 000.00 €**

Ce budget annexe est présenté dans le document comptable « BUDGET PRIMITIF 2023 CAISSE DES ECOLES » et a été transmis lors de l'envoi des convocations.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Nous soumettons également à votre approbation le budget primitif 2023 du Lotissement équilibré :

En section de fonctionnement à **1 647 754.79 €**

En section d'investissement à **1 506 054.79 €**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

- Approuve les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du Budget Principal, soit en section de fonctionnement 1 045 713.00 € et en section d'investissement 190 160 .00€
- Approuve les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitre rappelés dans le tableau d'équilibre du Budget annexe de la Caisse des écoles, soit 205 000.00 €.
- Approuve les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitre rappelés dans le tableau d'équilibre du Budget annexe du Lotissement, 1 647 754.79 € en section de fonctionnement et 1 506 054.79 € en section d'investissement.
- Autorise Monsieur le maire à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

12 avis pour, 0 contre, 0 abstention.

12° - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter pour l'année 2023, les subventions aux associations, sachant qu'elles ne seront versées qu'après étude des dossiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer les subventions suivantes :

Football Club : 1 900 €
Tennis Club : 700 €
A.C.C.A : 400 €
Association paroissiale : 250 €
Innov'action : 150 €
Mouvement Vie libre : 100 €
Prévention routière : 100 €
G.D.S.A : 100 €.
Vélo Club : 100 €
Banda les Léopard Lussacais : 500 €
Collège de Lussac : 240 €
Souvenir Français : 150 €

DELIBERATION 2023-20

Monsieur le Maire propose de voter les subventions allouées pour l'année 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer les subventions suivantes :

Football Club : 1 900 €
Tennis Club : 700 €
A.C.C.A : 400 €
Association paroissiale : 250 €
Innov'action : 150 €
Mouvement Vie libre : 100 €
Prévention routière : 100 €
G.D.S.A : 100 €.
Vélo Club : 100 €
Banda les Léopard Lussacais : 500 €
Collège de Lussac : 240 €
Souvenir Français : 150 €

13 – F.D.A.E.C.

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire girondin, le Département aide les communes pour la réalisation de travaux d'équipement, de voirie ainsi que l'acquisition de matériel.

Une enveloppe globale est votée par le département à chaque budget primitif.

La répartition de chaque enveloppe est arrêtée par les Conseillers Départementaux a été fixée à 14 727 € pour notre commune.

La subvention ne doit pas représenter plus de 80 % du montant H.T des investissements.

Monsieur le maire propose de présenter les investissements suivants :

- Remplacement de menuiseries d'une classe 5597.13: H.T.
- Achat Remorque : 2992.50
- Ordinateur école : 804.00
- Modification du chauffage de l'école : 11 804.61

Le financement se décomposerait comme suit :

Montant des achats ou travaux : 21 1498.24 € H.T. soit 25 437.89 € T.T.C

Subvention du département : 14 727€

Autofinancement : 10 710.89€

Le Conseil Municipal valide cet investissement et autorise Monsieur le maire à déposer un dossier ;

DELIBERATION 2023-17

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide l'Equipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide :

De réaliser en 2023 les opérations d'investissement suivantes :

Objet	Montant H. T	Montant TTC
Menuiseries école	5 597.13 €	6 716.56 €
Achat remorque	2 992.50 €	3 591.00 €
Ordinateur école	804.00 €	964.80 €
Modification du chauffage de l'école	11 804.61 €	14 165.53 €
TOTAL	21 198.24 €	25 437.89 €

Plan de financement :

Dépenses		Recettes		
Désignation	Montant H.T	Désignation	Montant H.T	%
Investissement 2023	21 198.24	FDAEC	14 727.00	69,5 %
		Autofinancement	6 471.24	30.5 %
TOTAL H.T	21 198.24	TOTAL H.T	21 198.24	100 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE le plan de financement ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la participation du FDAEC pour un montant de 14 727 €

14 – PROJET LEADER VERGERS ECOLE

Monsieur Jean-Charles JOURDAN quitte la salle et ne prend pas part au vote ni au débat.
Comme évoqué lors de la réunion du 6 mars dernier, une demande de subvention peut être déposée au titre du LEADER

Madame Sandrine FERNANDEZ, présente le projet :

Pour assurer le dynamisme du centre-bourg de la commune, le projet de vergers « école » en lien avec l'intérêt général, se déploiera sur plus de 4000 m2 d'espaces verts publics et assurera la qualité globale du cadre de vie et assurera la création d'un espace de transition avec la parcelle agricole limitrophe.

Au-delà de l'attrait environnemental la commune s'engage à travers ce projet, en faveur d'une agriculture aux méthodes culturales raisonnées et des pratiques d'éducation à l'environnement notamment auprès des élèves de l'école.

A ce titre, un dossier de demande de subvention LEADER a été déposé dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES			
Dépenses prévisionnelles	Montant H.T	TVA	Montant TTC
Préparation du sol, engazonnement, plantations	53 823,09	10 764,62	64 587,71
Système d'arrosage	8 757,70	1 751,54	10 509,24
Forage puit	12 148,00	2 429,60	14 577,60
Clôture	5 931,22	1 186,24	7 117,46
Divers	315,39	63,07	378,46
TOTAL	80 975,40	16 195,07	97 170,47

Plan de financement prévisionnel

Financement d'origine publique	Montant	%
Autofinancement	16 195,08 €	20
Union Européenne : LEADER	64 780,32 €	80
TOTAL	80 975,40 €	100%

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'autoriser le dépôt d'un dossier de demande de subvention LEADER et d'approuver le plan de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du LEADER pour un montant de 64 780.32€.

DELIBERATION 2023-18

Monsieur Jean-Charles JOURDAN, quitte la séance et ne prend pas part au débat ni au vote.

Monsieur le Maire rappelle le projet présenté lors de la séance du 6 Mars 2023.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2022 du Grand Libournais, un des objectifs poursuivis est le confortement de l'économie agricole et sylvicole.

A travers cet objectif, il est notamment recherché, dans un contexte de croissance urbaine, une meilleure gestion des espaces agricoles, à travers des approches plus attentives et raisonnées, où les contraintes doivent être considérées comme des sources d'inventivité, en faveur d'une plus grande qualité globale du cadre de vie.

Une valorisation d'espaces verts au sein d'espaces urbains devient une piste de travail. Au-delà de l'attrait environnemental, il s'agit de soutenir les méthodes culturales raisonnées et biologiques, ainsi que les pratiques d'éducation à l'environnement, dans le souci de renforcer les relations sociales.

A travers son projet de création d'un verger « école », au sein du projet global de lotissement « Les magnolias », la commune des Artigues-de-Lussac s'inscrit pleinement dans cette aspiration.

A ce titre, un dossier de demande de subvention LEADER 2014-2022 a été déposé, dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES			
Dépenses prévisionnelles	Montant H.T	TVA	Montant TTC
Préparation du sol, engazonnement, plantations	53 823,09	10 764,62	64 587,71
Système d'arrosage	8 757,70	1 751,54	10 509,24
Forage puit	12 148,00	2 429,60	14 577,60
Clôture	5 931,22	1 186,24	7 117,46
Divers	315,39	63,07	378,46
TOTAL	80 975,40	16 195,07	97 170,47

Plan de financement prévisionnel

Financement d'origine publique	Montant	%
Autofinancement	16 195,08 €	20
Union Européenne : LEADER	64 780,32 €	80
TOTAL	80 975,40 €	100%

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE le plan de financement ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la participation du LEADER pour un montant 64 780.32 €

15 – APPROBATION MODIFICATION DES STATUTS DE LA CDC

Le conseil communautaire en séance du 2 février a adopté la modification des statuts de la CDC suite à la demande de la commune de Saint Emilion, qui dans le cadre de la création du Centre d' Interprétation de l' Architecture et du Patrimoine souhaite que cette compétence soit enlevée des compétences facultatives de la CDC.

L'avis des Conseils Municipaux est requis.

L'avis d'une commune est considéré comme favorable si sa délibération est concordante avec celle du conseil communautaire.

Les conditions de majorité requises sont celles exigées lors de la création de l'établissement, c'est à dire :

- Soit les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale ce celles-ci
- Soit la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

L'absence d'avis dans le délai de 3 mois vaut avis favorable.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil Municipal.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la modification des statuts.

DELIBERATION 2023-19

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les règles de modifications des statuts, à savoir : un EPCI peut modifier ses compétences par délibérations concordantes de ses membres dans les conditions de majorité nécessaires à la création de l'EPCI. C'est à dire :

- 2/3 au moins des organes délibérants des membres de l'EPCI représentant plus de la 1/2 de la population totale de ceux-ci, ou par la 1/2 au moins des organes délibérants des membres représentant les 2/3 de la population.
- La majorité doit comprendre : **pour un EPCI à fiscalité propre**, le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au 1/4 de la population totale concernée.

Les membres de l'EPCI ont trois mois pour délibérer à compter de la notification de la délibération de l'EPCI. Sur ce point, il convient de noter que c'est la délibération de l'EPCI proposant une extension de compétence qui enclenche la procédure de l'article L5211-17 du CGCT. Elle doit donc être antérieure aux délibérations des membres.

Préambule explicatif

La CDC a déménagé, il est indispensable de mettre à jour les statuts en indiquant la nouvelle adresse.

De plus, la commune de St Emilion a pour projet de créer un CIAP (centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine). Aussi, il convient que la CDC modifie ses statuts afin de ne pas empêcher la commune dans la réalisation de son projet. De ce fait cette compétence sera enlevée de nos compétences facultatives.

De même certains ajustements seront indiqués dans les nouveaux statuts avec la définition de la compétence Environnement.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la proposition de modification des statuts de la communauté de Communes du Grand Saint Emilionnais

Ainsi, après avoir entendu les explications précitées, les membres du Conseil Municipal présents ou représentés, Après avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVENT les modifications statutaires afférentes à la mise à jour et précisent que les modifications seront applicables à compter du 1er février 2023.

16 – PROJET DURET

Monsieur le Maire présente le projet de permis déposé par l'entreprise DURET.

Ce projet consiste en la construction d'un ensemble de bâtiments d'activités, pouvant accueillir 13 cellules artisanales.

Les bâtiments proposés totalisent 2074 M2 de surface de plancher. C'est un beau projet.

Un aménagement de voirie doit être réalisé afin de permettre la sortie des engins sur la RD1089, car la sortie par la route communale n'est pas envisageable, compte tenu de la largeur de la voirie. Le chiffrage réalisé par la DDTM s'élève à 30 000 €.

Plusieurs réunions se sont tenues avec la DDTM, le PETR et l'entreprises DURET afin de trouver un compromis pour le financement de cet accès, qui pourrait desservir une grande partie du village de Beurret.

Il a été proposé un financement partagé entre la commune et l'entreprise DURET à hauteur de 50 % chaque partie.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Une discussion est lancée sur un financement possible par la communauté de communes.

Compte tenu de la situation budgétaire de la CDC, il paraît difficile d'envisager de demander leur participation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte que la commune finance à hauteur de 50 % la réalisation d'un accès à la RD1089.

17 – QUESTIONS DIVERSES

- ✎ Panneaux Lotissement : Afin de pouvoir faire appel à d'éventuels acheteurs, il est décidé d'installer un panneau du projet de lotissement au village de Beurret.

Plusieurs devis ont été demandés, le moins disant est la société JT Publicité.

Monsieur MARTINEAU, du Conseil Départemental, ne voit aucune objection à ce que le panneau soit implanté sur la parcelle appartenant à M. LACROIX, ce terrain étant privé ;

Monsieur le maire se charge de contacter M. LACROIX afin d'obtenir son accord.

Délibérations prises en cours de séance :

- 2023/10 – Approbation des Comptes Administratifs
- 2023/11 – Affectation du résultat de la commune
- 2023/12 – Affectation du résultat de la caisse des écoles
- 2023/13 – Affectation du résultat du lotissement
- 2023/14 – Vote du taux des taxes
- 2023/15 – Compte de gestion
- 2023/16 – Vote des budgets
- 2023/17- F.D.A.E.C.
- 2023/18 – Demande de subvention LEADER
- 2023/19– Modification des statuts de la C.D.C
- 2023/20 – Subventions associations

Le Maire
QUET J.P,

Le Secrétaire,
FERNANDEZ S,

DURET F,

JOURDAN J.C

DELCOURT S,

CHAGNEAU Y
(pouvoir)

LEBRUN N

MAZURIE J,
(pouvoir)

DUPAS J

GASSION S,

BERTEAU B,

LAGRAVE C,

Téléphone 05 57 24 32 33
Télécopie 05 57 24 30 90



Nombre de Conseillers	15	Date de convocation	30 mars 2023
En exercice	15	Date de la séance	11 Avril 2023
Présents	10	Heure de la séance	20 h 15
Votants	12	Lieu de la séance	Mairie
Quorums	8	Président(e) de séance	QUET Jean-Pierre

Secrétaire de séance ; Sandrine FERNANDEZ

MEMBRES DU CONSEIL	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoir	Signature
M. QUET Jean-Pierre, Maire	X				
Mme DURET Francette 1 ^{er} Adjoint	X				
M. JOURDAN Jean-Charles 2 ^{ème} Adjoint	X				
Mme DELCOURT Sophie 3 ^{ème} Adjoint	X				
M. CHAGNEAU Yves 4 ^e Adjoint		X	X	X	
Mme LEBRUN Nadine Conseiller Municipal	X				
M. MAZURIE Joël, Conseiller Municipal		X	X	X	
M. DUPAS Joël, Conseiller Municipal	X				
Mme BERTEAU Brigitte, Conseillère Municipale	X				
M. GASSION Serge Conseiller Municipal	X				
Mme FERNANDEZ Sandrine Conseillère Municipale	X				
Mr LAGRAVE Cyril Conseiller Municipal	X				
Mme GAILLARD Catherine, Conseillère Municipale		X	X		
Madame DESCHAMP Ludivine Conseillère Municipale		X			
Mr PIGIER Sébastien Conseiller Municipal		X	X		

